

En début de réunion, les élus CGT au CSE ont présenté leurs vœux à l'ensemble des salariés :

Salariés,

En cette nouvelle année 2024, la CGT demande que la direction augmente de toute urgence les salaires. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent et remplir nos réfrigérateurs, payer nos factures ou partir en vacances, devient de plus en plus difficile. Plutôt que d'augmenter nos salaires, la direction ne nous concède que des primes non cotisées, exceptionnelles et individuelles à son bon vouloir (Prime partage de la Valeur). Il en va de même de la prime de participation ou l'intéressement, qui ne répondent pas à la hausse du coût de la vie et ne comptent pas pour notre protection sociale (maladie, chômage, maternité, paternité, invalidité, retraites).

Dans le même temps, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader avec une érosion toujours plus importante des effectifs. La Direction est toujours inscrite dans l'efficacité au détriment de l'humain.

Lors de la présentation de nos vœux 2023, nous nous interrogeons de savoir comment les salariés allaient pouvoir travailler deux ans de plus à Fleury Michon, sans dégrader leur santé alors que l'entreprise est dans l'incapacité de les maintenir dans l'emploi, avec des licenciements pour inaptitude avant 60 ans. Force est de constater, qu'à ce jour en 2024, la direction n'a apporté aucune réponse aux nombreux salariés de l'entreprise qui se sont opposés à la réforme des retraites.

Cette année 2024 débute sous le déni de la démocratie de la direction et de deux organisations syndicales qui ont bafoué votre droit d'expression en ne respectant pas votre vote.

Dans ce contexte de coalition forts de nos convictions et de notre indéfectible détermination, il est plus que nécessaire de nous unir pour défendre ensemble, sans relâche, nos conquies et nos droits.

La CGT est forte de vous tous, continuons tous ensemble la lutte.

La CGT vous souhaite une bonne année 2024.



MARCHE DE L'ENTREPRISE :

La direction a annoncé que les prévisions des volumes finalisés par activité pour 2024 seront sensiblement les mêmes que 2023.

APPELS D'OFFRES :

La direction a confirmé que des appels d'offres sont toujours en cours. L'appel d'offre du CHU de Toulouse n'a pas abouti.

INVESTISSEMENTS 2024 :

La direction a annoncé une baisse des investissements pour 2024 sur les sites. La majorité des investissements sont consacrés à l'entretien des bâtiments et du matériel.

La direction a mis le budget formation sous le sceau de la confidentialité.

La CGT dénonce une part insuffisante du budget concernant la sécurité et les RPS ne sont pas suffisamment pris en compte.

EMPLOI :

L'effectif de l'UES Vendée était de 2274 CDI et 187 CDD au 31 décembre 2023, 9 entrées pour 7 départs. **Depuis le début d'année, la direction a détruit 63 emplois CDI.** Sur les 7 départs, 5 sont des départs imposés par l'employeur (rupture conventionnelle ou licenciement).

Cette casse de l'emploi a un impact sur les recrutements. La CGT a demandé à la direction de remplir ses obligations de sécurité en mettant les moyens nécessaires en termes d'effectifs, de formation.

La direction a entendu la CGT et va réaliser un état des lieux sur le manque d'effectif dans les différents ateliers.

L'absentéisme croissant crée un climat de tension et de stress dans les ateliers.

La CGT a demandé de ne plus planifier des salariés sur la conduite de 2 lignes en simultanée.

La volonté de la direction de s'inscrire dans l'efficience, précarise de plus en plus les intérimaires en leur faisant faire 2 nuits par semaines et en ayant un taux de précarité élevé sur MTT et Chantonay Charcuterie.

L'urgence de réaliser des CDI est incontestable, puisque l'équivalent temps plein moyen est de 61 pour l'année 2023.

Tous ces éléments démontrent que des recrutements sont urgents et notamment en production où les besoins ne sont pas pérennes à contrario des besoins hors production.

La CGT a alerté sur les temps de formation qui ne sont pas respectés, ceux-ci sont de plus en plus écourtés.

Les pressions et le chantage menés par la direction sur les salariés concernés par les mutations sont intolérables. Des salariés ont été rencontrés par le service santé au travail à la demande de l'employeur à plusieurs reprises afin de revoir leurs contre-indications médicales et être mutés sur d'autres sites.

INFORMATION/CONSULTATION :

La CGT en séance a dénoncé plusieurs délits d'entrave au fonctionnement du CSE. La direction détourne la législation en faisant valider des avis en réunion de représentants de proximité.

Pour rappel, seul les élus du CSE peuvent donner un avis éclairé en CSE conformément à la loi.